

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2019
Publication : 14/10/2019GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES FINANCES

BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

P.V. N° 100
Dossier N° 2

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération n° 4.1-1 – procès-verbal n° 58 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en date du 23 juin 2008 concernant les conventions Centres hospitaliers/SDIS 77 relatives aux transports médicalisés,

VU la délibération n° 3 – procès-verbal n° 93 du Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en date du 4 juin 2018 relative à la convention entre le Centre hospitalier Marc JACQUET de Melun, siège du SAMU 77, les avenants aux conventions SMUR 77/SDIS 77, relatifs aux interventions assurées par le SDIS et aux transports médicalisés assurés par le SDIS 77,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la convention entre le Groupe hospitalier Sud Ile-de-France, siège du SAMU 77, les avenants aux conventions SMUR 77/SDIS 77, relatifs aux interventions assurées par le SDIS 77 et aux transports médicalisés assurés par le SDIS 77 pour le compte du SAMU,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration du SDIS 77 à signer la convention entre le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France siège du SAMU 77 et le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relative aux interventions assurées par le SDIS pour le compte du SAMU au titre de l'année 2019 ;
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration du SDIS 77 à signer les avenants aux conventions SMUR 77/SDIS 77 relatives aux transports médicalisés avec le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, le Centre hospitalier de Marne-la-Vallée, le Centre hospitalier général de Meaux, le Centre hospitalier René ARBELTIER de Coulommiers, le Centre hospitalier Léon BINET de Provins, le Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne, le Centre hospitalier de Fontainebleau, et le Centre hospitalier général de Nemours.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT